

Présentation du 3^e bilan de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2009 – 2013)

AU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL COLLOQUE 10^e ANNIVERSAIRE - VILLE ET PATRIMOINE COLLECTIF

LIEU : Centre Canadien d'Architecture (CCA), 1920, rue Baile, Montréal
DATE : vendredi 8 novembre 2013.

Rappel du contexte et des objectifs

Le réseau des parcs-nature a été largement constitué dans les années 80 sous les pressions de la Coalition Verte et le leadership d'un conseiller municipal de Montréal, Hubert Simard, alors président de la commission d'aménagement de la CUM.

Dix ans plus tard, le réseau des parcs-nature est constitué correspondant à 3 % du territoire de l'île de Montréal, soit environ 1 500 hectares. L'opération immobilière, qui implique un mélange de transactions de gré à gré et des expropriations, aura coûté 120 M\$.

En 1992, après le départ de monsieur Simard, les élus, aux prises avec des problèmes de budget, décident que s'en est assez avec cette entrave au développement et déclarent un moratoire sur toutes les nouvelles acquisitions et aménagements d'espaces verts.

Ce moratoire durera 10 ans. Au total, c'est une superficie qui fait dix fois celle du Jardin botanique qui sera perdue au profit du développement urbain durant cette période.

Au moment de la fusion-défusion, les « pépines » sont dans les tous les bois et les groupes de citoyens se mobilisent. En 2003, on décide de redémarrer le projet stoppé 10 ans plus tôt. Forts de l'expérience onéreuse des années 80, une autre approche est développée toutefois. On misera cette fois davantage sur la protection et moins sur l'acquisition.

En 2004, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels est adoptée avec un budget de 36 M\$ et un objectif de protéger 6 % du territoire. La Politique introduit le concept d'écoterritoires : il s'agit de 10 grandes zones qui comprennent des écosystèmes de grande valeur. Ils n'annoncent ni un programme d'acquisition, ni une réglementation, mais un objectif d'y prioriser des projets de conservation.

Une approche basée sur la concertation

La force de cette Politique est l'équipe multidisciplinaire qui supporte un processus de concertations et orchestre une multitude de projets écologiques au

gré des circonstances et des opportunités. Les moyens d'action reposent sur la collaboration de toutes les juridictions et acteurs impliqués dans les écoterritoire, y compris les propriétaires. Au lieu d'opposer les parcs à la Ville, on cherche à intégrer, dans les nouvelles trames urbaines, des écosystèmes viables à même d'offrir une panoplie de services écologiques.

Plus concrètement, une structure de concertation à trois paliers est établie :

1. Le comité technique qui regroupe les professionnels des différentes juridictions impliquées, incluant les ministères.
2. L'élaboration de plans concept qui reposent largement sur des ateliers de travail avec les citoyens afin de leur permettre de nous signifier leurs priorités.
3. De multiples démarches de planification concertée au moment de la conception des projets de développement dans les écoterritoires de concert avec l'arrondissement et les promoteurs.

Les discussions permettent d'explorer la pertinence de cinq solutions de conservation :

1. L'audit réglementaire permet au promoteur de bien comprendre l'ensemble des encadrements réglementaires que soulève son projet et à le sensibiliser à la priorité qui est accordée aux objectifs de conservation édictés.
2. La concertation permet aussi de faire comprendre que la rencontre des objectifs de conservation devient, dans les faits, un préalable aux programmes de financement des infrastructures offertes par la Ville.
3. On cherche alors à configurer ou reconfigurer le développement afin de minimiser les impacts financiers du projet de conservation et tirer profit de la plus-value que confère sa proximité aux milieux naturels.
4. On examine aussi l'applicabilité du programme fédéral/provincial de don écologique.
5. Un dossier d'acquisition ne sera considéré qu'une fois toutes les autres options épuisées.

Les résultats à ce jour :

- 2885 hectares sont protégés;
- soit 5.75 % du territoire (sur un objectif de 6 %);
- budget de 34,7 M\$;
- création de trois nouveaux grands parcs;
- cinq plans concept ont été réalisés ou sont en voie de l'être.

L'approche de concertation a vraiment porté ses fruits. Selon nos calculs, cela a multiplié par 4 la portée de nos investissements. Donc pour chaque 4 hectare protégé, un seul hectare aura fait l'objet d'une acquisition.

Pour une stratégie de développement durable

Depuis toujours, les villes et les promoteurs s'entendent sur l'intérêt de faire grandir les villes et d'y attirer davantage d'investissements. Le programme d'acquisitions des parcs-nature des années 80 s'est buté directement à cette volonté de croissance, ce qui explique en partie le moratoire.

Je crois que nous avons réussi cette fois à semer l'idée que, loin d'être une entrave au développement, les milieux naturels peuvent être l'une des pièces maîtresses d'une stratégie de développement durable. Au lieu de s'opposer à la croissance, nous cherchons à l'accompagner.

Ce principe est souvent vu avec beaucoup de suspicion par les groupes de conservation, mais je crois qu'ils comprennent en bout de piste qu'il y a plus de gains à faire dans le compromis que dans des prises de position rigides.

En dépit des nombreux succès, après 10 ans, les choses ont évolué et la problématique de départ s'est élargie.

L'adaptation au changement climatique exige une approche intégrée en faveur de la forêt urbaine et du verdissement. Le problème de l'agrile du frêne est particulièrement préoccupant à ce propos : quelque 200 000 frênes sont menacés et devront, selon toute vraisemblance, être abattus.

Lors du dépôt du bilan de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2009, on nous demandait de développer un projet vert pour le centre urbain car les écoterritoires se trouvent surtout en périphérie. De là est née l'idée des promenades urbaines qui allient urbanité et biodiversité. Une toute nouvelle équipe a pris en charge ce projet qui s'inscrira peut-être dans le programme de legs du 375^{ième} de Montréal.

La biodiversité urbaine

Le dossier de la biodiversité urbaine devient de plus en plus une préoccupation de toutes les grandes villes. Il y a quelques semaines, on recevait une délégation de Paris dans le cadre d'un échange spécifique sur ce thème.

En 2012, la Ville de Montréal a signé l'engagement de Durban qui prévoit une démarche visant à se doter d'un plan de biodiversité de concert avec plusieurs autres villes dans le monde. Au mois de mai dernier, nous avons publié notre premier rapport sur la biodiversité. Il en ressort que la Ville est un leader en termes de biodiversité bien qu'il subsiste encore beaucoup de défis aux plans, notamment, de la fragmentation des habitats et de la présence d'espèces envahissantes. Pour ceux que cela intéresse, des copies du rapport sont disponibles.

Nous collaborons également au développement de l'indice de biodiversité, un projet parrainé par Singapour.

Comme vous le savez, le Secrétariat des Nations Unies pour la biodiversité se trouve ici à Montréal, ce qui nous a donné l'occasion, le 23 mai dernier, de recevoir plusieurs villes dans le cadre du rendez-vous « La biodiversité urbaine, une valeur à apprécier ». Des villes comme New York, Edmonton, Mexico, Singapour et Paris y étaient présentes pour témoigner de l'importance qu'ils accordent à ce thème.

Les entraves actuelles à l'avancement de la Politique

Bien que tous ces développements et ramifications de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels soient intéressants, il demeure important de souligner que l'équipe des milieux naturels est assez écartelée en ce moment et que les risques d'essoufflement sont grands.

Depuis quelques mois, les efforts de concertation tournent au ralenti dans les écoterritoires bien que plusieurs enjeux de conservation demeurent non résolus. Nous constatons également que les joutes qui n'ont pas encore été dénouées deviennent plus corsées. Les poursuites se multiplient alors que les corporations immobilières et les groupes environnementaux se tournent vers les tribunaux pour avoir gain de cause. Ce développement est inquiétant et nous invite à ne pas relâcher nos efforts.

Quelles sont les solutions?

À la veille de l'adoption d'une nouvelle génération d'outils urbanistiques à Montréal, il apparaît souhaitable que le nouveau cadre réglementaire traduise davantage la grande volonté des citoyens de faire plus de place à la nature dans leur ville. Il devient de plus en plus difficile de palier à un cadre réglementaire trop timide avec de la concertation ou même un chéquier. Cela est particulièrement important qu'une volonté semble se manifester de faire passer l'objectif de protection des milieux naturels de 6 % à 8 % à Montréal.

Un tel cadre existe déjà pour protéger les terres agricoles et le patrimoine bâti. Il faudrait maintenant s'attaquer au patrimoine naturel afin de pouvoir mettre au profit des citoyens les nombreux services écologiques qu'il nous offre.

Dans un contexte de rareté de ressources, on doit également se questionner sur nos priorités. C'est pourquoi nous proposons dans ce bilan de mettre l'accent sur 4 projets structurants présentés dans les dernières pages du bilan :

1. Définir une vision d'ensemble pour l'ouest de l'île de Montréal en vue de constituer un vaste parc régional.
2. Poursuivre la mise en valeur des milieux naturels de l'est de l'île en restaurant, notamment, les réseaux hydrauliques qui supportent les écosystèmes.

3. Créer un lien vert regroupant la partie amont du bassin versant de la rivière Saint-Pierre, la falaise Saint-Jacques et les rapides de Lachine afin de mettre en valeur le secteur sud de l'île de Montréal.
4. Assurer une connexion entre la Promenade-Bellerive, le bois d'Anjou et le ruisseau De Montigny pour mettre en lien le fleuve Saint-Laurent et la rivière Des Prairies dans l'est de Montréal.

Ces projets soulèvent des enjeux qui dépassent la conservation et soulignent également les défis que soulèvent l'aménagement et la mise en service de ces parcs pour les citoyens.

Vous comprendrez qu'avec l'ajout de centaines d'hectares au réseau des grands parcs, le problème du financement de leur mise en opération et leur entretien se pose avec plus de plus d'acuité.

Ces enjeux sont au cœur d'une démarche de planification stratégique qui s'amorce actuellement à la Direction des grands parcs et du verdissement.

Merci.

Daniel Hodder
Chef de division
Stratégies, programmes et politiques.
Direction des grands parcs et du verdissement